

LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES AU MUSEE DE LA POLICE

Jeudi 11 janvier 1996

Fiche de visite par Claude Darras -

Ce musée fut créé en 1909 par le Préfet Lépine. Il était installé à l'époque sous les combles du Quai des Orfèvres.

En 1974 il fut affecté dans des locaux modernes sur l'emplacement de l'ancien marché des Carmes, rue de la Montagne Sainte-Genève.

Il s'étend sur 520 m² bien éclairés, présentant des documents et objets, dans l'ordre chronologique, dans des petits « cabinets » regroupant les événements évoqués par les souvenirs qui y sont rassemblés.

Nous découvrirons d'abord la police sous l'Ancien Régime avec, par exemple, les registres d'écrous consignants l'incarcération de Ravillac (15 mai 1610), ceux de la Brinvilliers, de Damiens, de la Comtesse de la Motte (affaire du collier de la Reine), des lettres de cachet, etc.

La période de la Révolution est illustrée par de nombreux documents, tels les ordres d'arrestation de Lavoisier, Beaumarchais, Charlotte Corday, Danton et bien d'autres, ainsi que des pièces uniques comme le décret ordonnant à Louis XIV de comparaître (11 décembre 1792), le rapport d'autopsie du Dauphin et le procès verbal de son inhumation.

Beaucoup de souvenirs aussi du XIX^{ème} siècle concernant Cadoudal, le Général Mallet, Fouché... et Vidocq. Rappelons que la Préfecture de Police a été créée par Bonaparte en 1800. Les révolutions de 1830, de 1848 et de la Commune sont bien représentées. Nous trouverons enfin des objets et des documents étonnants sur l'assassinat de Jaurès (1914), celui du Président Paul Doumer (1932), puis sur les événements de la Libération.

La dernière partie du Musée est consacrée au crime, au vol et à la prostitution : collections d'armes anciennes et modernes, de serrures de portes de prisons, de menottes, quelques uniformes, affiches, etc.

Tous ces témoignages des « grandes affaires policières » juxtaposent sans cesse l'histoire de France, celle de Paris et celle de la police. Nous y découvrons des aspects de la vie politique et de la vie urbaine du XVI^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Ces aspects, souvent cruels de vérité, nous rappellent que la violence et la répression font partie, hélas, de la vie quotidienne de toutes les époques.

* * *
*

Compte-rendu par Claude Darras -

Ce musée fut créé par le Préfet Lépine en 1909 et consacré plus spécialement à l'histoire de la police parisienne. Il était, à l'origine, installé dans les combles de la Préfecture de Police au 36, Quai des Orfèvres. En 1974, il fut déplacé et aménagé au deuxième étage de l'Hôtel de Police du 5ème arrondissement, à la place de l'ancien Marché des Carmes, au pied de la Montagne Sainte-Geneviève. Un vestibule précède une grande salle de 520 m² divisée par des panneaux en petits « cabinets » disposés en ordre chronologique pour former des espaces réservés chacun à un thème unique. La décoration est discrète et met en valeur les collections de documents et de pièces anciennes ou contemporaines. C'est propre, c'est net et les présentations sont exemplaires.

Les adhérents du C.D.I. sont divisés en deux groupes, chacun sous la direction d'un guide qui commente avec talent une visite qui dure près de deux heures.

Historique -

L'histoire de la police parisienne commence au 11ème siècle avec la nomination d'un Prévot de la Ville qui cumulait les fonctions policières et juridiques. La sécurité dans Paris était si peu sûre que les bourgeois et artisans, au 12ème siècle, organisèrent une police civile, que l'on appelait le « guet assis » parce qu'il occupait des postes fixes. Le roi Jean 1er, qui régna fort peu de temps, ordonna en 1363 que chaque métier ferait le service à son tour, une fois toutes les trois semaines. Les hommes se réunissaient le soir au Grand Châtelet d'où ils étaient répartis dans différents postes. Le « guet royal », datant de Saint-Louis (1254), faisait des rondes et visitait les postes du guet des métiers. Les deux guets avaient à leur tête un « chevalier du guet » dont la charge ne fut abolie qu'en 1763. Le guet royal comprenait une vingtaine d'hommes à cheval et autant d'hommes à pied. Leur nombre augmenta au cours des années : au début du 16ème siècle, il comptait 150 hommes dont 50 à cheval. Pour augmenter leur efficacité, on leur adjoignit des archers à pieds. Sous Louis XV, on créa une compagnie de gardes des quais et des remparts.

Dès 1302, on avait créé un corps de commissaires-enquêteurs qui siégeaient au Châtelet. Ensuite, ce sont les « exempts » qui furent chargés des enquêtes et des opérations difficiles. Mais l'aspect définitif de la police parisienne lui est donné par la nomination d'un Lieutenant Général de la Police, chargé « de la sûreté publique, des incendies, du nettoyage, de l'approvisionnement, des auberges, des manufactures, des métiers et de l'imprimerie ». Le premier à assumer cette énorme responsabilité fut Gabriel Nicolas de la Reynie, nommé par Colbert en 1667, qui créa réellement toute l'organisation d'une police proche de celle que nous connaissons de nos jours. Pendant trente ans, il contribua ainsi à l'assainissement et à la sécurité dans les rues de Paris qui comptait 600 000 habitants. En 1697, Marc René de Voyer d'Argenson lui succède jusqu'en 1718. Puis en 1720, Claude Leblanc, secrétaire d'Etat à la Guerre, remplace les chevauchées sporadiques de la maréchaussée, par des établissements fixes, toutes les 4 lieues, et dans chaque quartier de la ville : c'est l'origine des actuelles brigades de gendarmerie. La Révolution amène un personnel de policiers d'occasion ce qui explique le nombre élevé des victimes innocentes.

Le Directoire y met bon ordre en instituant un Ministère de la Police dont on confie la responsabilité à Joseph Fouché qui, pratiquement, conserva son poste pendant l'Empire et la Restauration, jusqu'en 1816. Les sergents de ville ont désormais un uniforme dont on peut voir des exemplaires au Musée. Ils deviennent des « gardiens de la paix publique » en 1870. Sous Napoléon III, l'action de la police est très influencée par le monde politique. Elle doit s'intéresser aux adversaires du régime au dépend de la défense des biens et des particuliers. Un homme marque cependant cette époque : Alphonse Bertillon, qui créa un service efficace de l'identité judiciaire, en 1879. Ce fut lui qui utilisa systématiquement la photographie et les empreintes digitales pour pouvoir reconnaître les récidivistes et faciliter les enquêtes sur place par les traces de mains laissées par les voleurs ou les criminels. Une grande partie du Musée lui est consacrée. La police sera réorganisée en 1907, 1934, 1941 et enfin en 1966, qui verra la fusion de toutes les polices civiles, sous le nom de « Police nationale » placée sous la direction d'un directeur général.

La visite -

Nous ne citerons que les principaux événements sur les centaines qui sont exposés.

Le premier document exceptionnel que nous découvrons est le registre d'écrou de la prison de la Conciergerie consignait l'incarcération de Ravailiac, le 15 mai 1610. Nous apprenons aussi quelques détails (horribles !) sur son supplice. Autre registre d'écrou, celui qui concerne la Brinvilliers (1676) arrêtée par de la Reynie lui-même. A côté, on peut lire des documents sur la Voisin, compromise dans l'affaire des poisons et brûlée vive le 22 février 1680. Auparavant, l'une et l'autre, avaient été soumises « à la question » dont on nous montre quelques images. Un peu plus loin, une vitrine est consacrée à Cartouche, chef de bande dès l'âge de 24 ans, qui avait comme complices, des exempts et des gentilshommes. Dénoncé par l'un d'entre eux, il fut condamné à la roue et exécuté place de Grève en 1721.

Nous trouvons un autre régicide, Robert François Damiens, qui tenta d'assassiner Louis XV avec un petit canif, le 5 janvier 1757. Comme il avait servi comme domestique chez plusieurs conseillers du Parlement, on le soupçonna d'avoir été commandité par l'un d'entre eux, ce qui lui fit endurer de longs interrogatoires, à la mode de ce temps, pour savoir « qui avait armé son bras », puis il fut écartelé par six chevaux. Il fut le dernier à subir ce châtimeur.

Dans une vitrine, on voit des « lettres de cachets » signées de la main du roi, dont celles de Voltaire et de Fréron, l'une à côté de l'autre. A cette occasion, permettez-moi de vous citer cette anecdote : les deux hommes se détestaient et Voltaire écrivit cet épigramme :

« Un serpent vint piquer Fréron.
« Que pensez-vous qu'il arriva ?
« Ce fut le serpent qui creva. »

L'ironie du sort les envoya tous les deux à la Bastille et les rassembla, deux siècles plus tard, dans une vitrine du musée !

Un personnage pittoresque est évoqué à deux pas de là : Latude, qui avait monté un faux attentat contre la Pompadour. Emprisonné à la Bastille (1749), puis à Vincennes et Charenton, dont il tenta de nombreuses fois de s'évader, il fut libéré en 1784 et mourut à Paris en 1805.

Les documents illustrant la période de la Révolution sont riches et nombreux. On voit les ordres d'arrestation de Beaumarchais, Lavoisier, Danton, Madame Roland et... Charlotte Corday qui tua un de mes « confrères » dans sa baignoire. Eh oui ! Marat, avant de fonder le journal « l'ami du peuple », fut un bon spécialiste de l'optique, comme le rappelle la notice qui lui est consacrée. Voici une anecdote personnelle, puisque les auteurs de ces compte-rendus peuvent se le permettre (sans en abuser) :

Parfaitement bilingue, Marat traduisit Newton en Français. Un exemplaire de cet ouvrage fut mis aux enchères à Drouot en 1995, lors de la vente d'une célèbre collection de livres sur l'optique. J'y assistais avec l'intention de m'en procurer quelques-uns : celui de Marat, à la fois magnifique et volumineux, monta à plus de 50 000 F, beaucoup trop pour mon budget prévu ! Pourquoi Marat ne s'est-il pas contenté de ses travaux scientifiques ?

Autre document unique : le décret de la Convention du 11 décembre 1792 ordonnant à Louis XVI de comparaître.

Les événements du 19^{ème} siècle sont évidemment bien représentés, tels les attentats de la rue Saint-Nicaise auquel Bonaparte échappa de justesse, celui de Cadoudal (1804) dont on peut lire une description anthropologique fort pittoresque, et celui du général Mallet (1812). On évoque évidemment Vidocq (1775-1857), cet ancien bagnard devenu chef de la brigade de sûreté. On voit la « machine infernale » dirigée contre Louis-Philippe par Giuseppe Fieschi, le 28 juillet 1835. Le roi et les princesses qui l'accompagnaient ne furent pas touchés, mais 18 personnes furent tuées dont le maréchal Mortier.

Les derniers attentats illustrés dans cette exposition sont ceux de Jaurès, le 31 juillet 1914 par Vilain et du Président Doumer, le 6 mai 1932 par Gorguloff. On voit l'arme du crime.

Les grandes affaires de ce siècle ne sont pas absentes : la bande à Bonnot, Landru, le docteur Petiot, etc.

Une partie des documents présentés concernent les incendies célèbres qui ravageaient régulièrement les quartiers de la capitale. On y montre quelques mesures de prévention fort peu efficaces. L'hygiène est aussi un souci de la police de l'époque : ainsi cet édit de 1714, interdisant à Paris « l'élevage dans les maisons, des lapins, pigeons, poulets et autres volailles ».

Quelques panneaux évoquent la répression de la prostitution. Sous Louis XV, on estime que 20 000 « filles de joies » et « maquerelles » exerçaient leurs activités à Paris. La police les tolérait tant qu'il n'y avait pas scandale, d'autant que beaucoup de « maisons » avaient leur protecteur haut placé. Mais, de temps en temps, on faisait des exemples : on organisait une rafle. Les filles étaient rasées et envoyées à la Salpêtrière pour quelques jours.

Un espace important est consacré aux travaux de Bertillon qui, comme nous l'avons dit, donna à l'identité judiciaire une base scientifique qui lui faisait défaut. On y voit des appareils photographiques de l'époque, impressionnants par leurs dimensions, un commissariat reconstitué et des explications sur le relevé des empreintes digitales et des caractères anthropométriques.

Enfin sont exposées des armes diverses ayant servi à des crimes plus ou moins connus, des pièces à conviction, des serrures de prisons et des instruments de cambriolage.

Cette visite, fort intéressante s'achève en passant devant des vitrines renfermant des souvenirs de la Libération.

Il est bien certain que ces deux heures passées à examiner tous ces documents des temps lointains ou proches, constituent un rappel souvent émouvant de l'histoire de France et de Paris. Tous ces événements évoqués sont, hélas, toujours placés sous le signe de la violence.

Serait-ce affirmer que le crime, le brigandage, la prostitution..., bref, la délinquance sous toutes ses formes, seraient de toutes les époques ? Et l'on ne sait pas tout ! parce que la police ne s'occupe que de l'essentiel, selon un précepte de Napoléon 1er : « en matière de police, il faut ignorer ce qu'il vaut mieux ignorer que punir ; et ne punir que rarement, mais utilement.

* * *
*